

RAPPORT SEMESTRIEL

Situation au 30 juin 2022



OFI FINANCIAL INVESTMENT - RS EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE

Sicav Obligations et autres titres de créances
libellés en euro

Commercialisateur

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Société de Gestion par délégation

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Dépositaire et Conservateur

SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Gestion administrative et comptable

SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Sommaire

Informations
réglementaires

Situation financière
au 30 juin 2022

ORIENTATION DE GESTION

☒ Ce produit a pour objectif l'investissement durable. L'investissement durable désigne un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental et/ou social, à condition que l'investissement ne nuise pas de façon significative à un objectif environnemental ou social et que les sociétés faisant l'objet d'un investissement suivent de bonnes pratiques de gouvernance

Objectif de gestion

Le Fonds a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate Index en investissant dans des entreprises ayant une démarche active dans la transition énergétique et écologique.

Indicateur de référence

L'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate Index est un indice publié par Merrill Lynch constitué d'obligations notées dans la catégorie investment grade libellées en euro et émises par des sociétés financières et non financières. L'indice est diffusé sur le site Web www.mlindex.ml.com sous le code ER00 ou sur Bloomberg en utilisant le ticker "ER00 Index". Cet indice est calculé coupons réinvestis.

Stratégie de gestion

La stratégie d'investissement vise à constituer un portefeuille d'obligations composé d'emprunts émis en euros, par des entreprises dont les sièges sociaux sont basés essentiellement dans un Etat membre de l'OCDE. Les émetteurs ayant leur siège social basé en dehors de la zone OCDE ne pourront dépasser 10% de l'actif net. L'univers initial est composé de l'ensemble des titres obligataires de notation Investment Grade (selon la politique de notation d'OFI AM) émis en euro par des entreprises.

En cas de dégradation de la note des titres, ou à défaut de celle de leur émetteur, le Compartiment pourra détenir un maximum de 10% de titres ayant une notation « High Yield à caractère spéculatif » si le risque de défaut n'est pas jugé « élevé » par l'analyse crédit. Dans le cas inverse les titres devront être cédés dans les 3 mois. Toutefois le gérant pourra investir sur des obligations « non notées », à condition que l'analyse crédit émette un avis favorable pour une future notation Investment Grade au travers d'une fiche « synthétique ».

Chacun des émetteurs de notation BBB- ne peut représenter une surexposition par rapport à l'indice de référence supérieure à 1.50%. Chacun des émetteurs de notation supérieure à BBB- ne peut représenter une surexposition par rapport à l'indice de référence supérieure à 3.00%.

Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion.

Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquérir ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

En cas de dépassement des limites ci-dessus (soit par effet de marché ou par une dégradation de la notation d'un titre attribuée selon la politique de notation retenue), le gérant devra prendre toute action corrective pour respecter à nouveau ses engagements de composition du portefeuille dans un délai maximum de trois mois.

Le Compartiment applique concomitamment à l'analyse financière deux processus de sélection parallèles : l'un portant sur la prise en compte globale de la performance ESG des émetteurs, le second sur la prise en compte des performances « carbone » pour les émetteurs des secteurs « carbo intensifs ». Il est précisé que l'application de ces deux processus de sélection porte uniquement sur les principaux actifs éligibles du Compartiment, à savoir les obligations et autres titres de créances ainsi que sur les dérivés de crédit (CDS sur émetteur), représentant entre 80% et 100% de l'actif net du Compartiment.

Analyse de critères extra financiers : Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des sociétés en portefeuille. L'analyse ou la notation extra-financière réalisée porte au minimum sur 90% des titres en portefeuille.

L'univers d'investissement est défini comme suit l'ensemble des entreprises financières et non-financières notées Investment Grade ayant émis une (ou des) obligations en euro. Pour ceci, nous retenons comme périmètre de référence l'indice ICE BofA Euro Corporate (ticker : ER00). Cela représente environ 900 valeurs (*). - (*) Données au 30/04/2022 susceptibles d'évoluer. Au sein de l'univers d'investissement du Fonds retenu par la Société de Gestion, l'équipe de recherche ISR réalise une analyse détaillée des enjeux environnementaux et sociaux spécifiques à chaque secteur d'activités ainsi que des enjeux de gouvernance.

Cette étude est réalisée en prenant en compte des éléments Environnementaux, Sociétaux et de Gouvernance, c'est-à-dire - **dimension Environnementale** : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur l'environnement : changements climatiques, ressources naturelles, financement de projets, rejets toxiques, produits verts - **dimension Sociétale** : impact direct ou indirect de l'activité de l'émetteur sur les parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs et société civile, par référence à des valeurs universelles (notamment : droits humains, normes internationales du travail, impact environnementaux, lutte contre la corruption, Capital Humain, Chaîne d'approvisionnement, Produits et services) - **dimension de Gouvernance** : ensemble des processus, réglementations, lois et institutions influant la manière dont la société est dirigée, administrée et contrôlée, Structure de la Gouvernance, Comportement sur les marchés.

L'équipe d'analyse ISR définit un référentiel sectoriel des enjeux clés (Environnement, Social, Gouvernance listés ci-dessus), en sélectionnant pour chaque secteur d'activité les enjeux ESG les plus importants pour ce secteur. A partir du référentiel sectoriel d'enjeux clés, une note ESG est calculée par émetteur qui comprend d'une part les notes des enjeux clés Environnementaux et Sociaux (E et S) et d'autre part les enjeux de Gouvernance. Les enjeux de gouvernance comprennent une pondération fixe de 30% pour le gouvernement d'entreprise et une pondération variable de 10% à 40% reflétant le niveau de risque induit par le comportement des dirigeants et de l'entreprise. Ce niveau varie selon les secteurs d'activités. La pondération globale des enjeux E et S est ensuite déterminée.

La pondération des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance est spécifique à chaque secteur d'activités. Ces notes peuvent faire l'objet d'éventuels malus liés à des controverses non encore intégrées dans les notations des enjeux clés et d'éventuels bonus ou malus attribués par l'analyste en charge du secteur en cas de divergence sur l'appréciation d'un enjeu par l'agence de notation. Cette note ESG est calculée sur 10.

Sont exclus de l'univers d'investissement les 20% représentant les émetteurs les plus en retard dans la gestion des enjeux ESG (catégorie ISR « Sous Surveillance » - Scores Best In Class calculés par notre Pôle ISR).

Par ailleurs, cet univers d'investissement pourra être complété par une liste d'émetteurs non représentés dans l'indice, tel que les émetteurs n'ayant pas de notation en agence mais considérés comme Investment Grade selon l'analyse de la Société de Gestion, les émetteurs High Yield après dégradation par exemple, ou encore les émetteurs uniquement présents en format monétaire. Cette liste complémentaire ne pourra représenter plus de 10% de l'univers d'investissement et les émetteurs de cette liste devront obtenir une note supérieure au seuil d'exclusion retenu pour l'univers d'investissement de référence (ER00).

L'analyse ESG des pratiques des émetteurs est réalisée à l'aide d'un outil propriétaire dédié permettant d'automatiser le traitement quantitatif des données ESG, combiné à une analyse qualitative du pôle ISR (données provenant essentiellement d'agences de notation ESG mais également d'agences spécialisées).

Il existe un risque que, ponctuellement, notre approche ne soit pas efficiente et que la note finale attribuée à un émetteur par le pôle ISR de la Société de Gestion diffère de celle proposée par un tiers.

Par ailleurs, la sélection d'OPC ISR externes à la Société de Gestion peut générer une absence de cohérence dans la mesure où les fonds sélectionnés peuvent a priori mettre en place des approches ESG différentes et indépendantes les unes des autres.

Analyse transition énergétique et écologique : Le Compartiment poursuit une stratégie de promotion des émetteurs privés les plus actifs vis-à-vis de la Transition Énergétique.

L'univers des secteurs d'activités intenses en émissions de Gaz à Effet de Serre sera analysé selon deux axes : l'Intensité Carbone des activités de l'entreprise et le niveau de l'implication de l'entreprise dans la Transition Énergétique.

Le périmètre étudié sera celui des secteurs d'activité les plus intenses en émissions de gaz à effet de serre (GES) qui sont les plus aptes à agir pour diminuer de manière significative les émissions globales de GES. Les émissions de GES, exprimées en poids équivalent CO₂, sont des données qui proviennent soit des entreprises – directement ou via des déclarations faites au Carbon Disclosure Project, soit des données estimées par un prestataire (MSCI).

Pour rappel, les émissions comportent trois catégories : Scope 1 : Emissions directes de GES – Scope 2 : Emissions à énergie indirectes – Scope 3 : Autres émissions indirectes. Nos données ne couvrent que les deux scopes sur les trois représentant l'ensemble des catégories d'émissions de gaz à effet de serre.

Certaines données sont déclaratives et leur vérification n'est pas obligatoire. Ainsi le Compartiment est susceptible de détenir en portefeuille des sociétés très émettrices de Gaz à Effet de Serre, à condition qu'elles soient fortement impliquées dans la Transition Énergétique et Ecologique.

L'équipe d'analyse ISR attribuera aux entreprises un bonus en fonction du niveau de leur chiffre d'affaires réalisé dans les technologies « vertes ». Ce bonus éventuel sera attribué au niveau « Transition énergétique » de l'entreprise. Un malus de - 4 sera attribué aux entreprises qui possèdent directement ou indirectement, de manière majoritaire, des mines d'extraction de charbon « thermique ».

Ce malus éventuel sera attribué aux niveaux « Intensité carbone des activités » et « Transition énergétique » de l'entreprise. Les émetteurs des titres de créances ne bénéficiant pas d'une analyse ESG ou d'une analyse transition énergétique et écologique (pour les secteurs carbo intenses) ne pourront excéder 10% de l'actif net du portefeuille.

Le portefeuille est principalement investi en obligations et autres titres de créances libellés en euros : obligations à taux fixe et/ou variable, et/ou indexées, et/ou convertibles à caractère obligatoire.

Le portefeuille peut aussi intégrer des obligations convertibles (induisant une exposition indirecte aux marchés actions) et des titres subordonnés. Ces titres sont émis ou garantis par des entreprises corporate ou financières incorporées essentiellement dans un Etat membre de l'OCDE et de manière accessoire en dehors de la zone OCDE. Le portefeuille ne sera pas investi en titres émis par des Etats.

Dans les limites prévues par la réglementation, le Compartiment peut intervenir sur des contrats financiers (swap, futures, options) négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étrangers et/ou de gré à gré afin de se couvrir et/ou exposer contre les risques actions, de taux, de crédit, et de change.

La sensibilité globale du portefeuille évoluera entre les bornes de +/- 150 points de base par rapport à la sensibilité de son indice de référence : l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate Index.

Le Compartiment ne dispose pas d'une fourchette de sensibilité mais est soumise à une contrainte selon laquelle la sensibilité du portefeuille ne doit pas s'éloigner de +/- 150 points de base de celle de l'indice de référence. A titre indicatif, sur les deux dernières années (entre le 30 septembre 2014 et le 30 septembre 2016), la sensibilité de l'indice de référence a oscillé entre 4,60 et 5,35. Il est rappelé que la sensibilité passée ne préjuge en rien de la sensibilité future.

➤ [Réglementation SFDR – OPC Article 9](#)

- [Code LEI](#) : 9695002MDEAJKQLXD55
- [Informations sur la manière dont l'objectif d'investissement durable du Fonds doit être atteint](#) :

Si à ce jour, le Compartiment ne dispose pas d'un indice aligné sur l'objectif d'investissement durable, il poursuit néanmoins une stratégie de promotion des émetteurs privés les plus actifs vis-à-vis de la Transition Énergétique.

L'univers des secteurs d'activités intenses en émissions de Gaz à Effet de Serre est analysé selon deux axes : l'Intensité Carbone des activités de l'entreprise et le niveau de l'implication de l'entreprise dans la Transition Énergétique.

Le périmètre des sociétés étudiées dans le cadre de l'Analyse Transition Énergétique et Ecologique est celui des secteurs d'activité les plus intenses en émissions de gaz à effet de serre (GES) qui sont les plus aptes à agir pour les diminuer de manière significative, l'analyse se concentrera sur les secteurs suivants : Automobiles et composants – matières premières – chimie – matériaux de construction – pétrole et gaz – services aux collectivités – secteur industriel "Intense" correspondant aux sous-secteurs (ICB4) : aéronautique, véhicules commerciaux et utilitaires, Conteneurs et emballages, Défense, Services de livraison, Industries diversifiées, transport maritime et routier - Voyage et loisirs « Intenses », correspondant aux sous-secteurs (ICB4) : transport aérien, hôtels et voyages et tourisme.

Les sociétés de ces secteurs carbo intenses qui sont, soit à « risque fort », soit à « risque », suivant notre analyse d'implication dans la transition énergétique, sont exclues de l'univers d'investissement du Compartiment. Ainsi le Compartiment est susceptible de détenir en portefeuille des sociétés très émettrices de Gaz à Effet de Serre, à condition qu'elles soient fortement impliquées dans la Transition Énergétique et Ecologique. En effet, ces sociétés sont les mieux positionnées pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

Sont également exclues les sociétés détenant directement ou indirectement des mines de charbon thermique ou développant de nouvelles capacités de production d'électricité à base de charbon, présentent selon OFI un risque extra-financier pouvant impacter leurs perspectives économiques et sont exclus de l'univers d'investissement. Pour la même raison OFI réduira progressivement les investissements dans des sociétés d'extraction de gaz non conventionnel et de pétrole

Selon l'analyse de la Société de Gestion, l'ensemble des investissements du Compartiment ne cause pas de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux et sociaux.

▪ [Taxonomie](#) :

Le Compartiment, ayant pour objectif d'investir dans des activités économiques contribuant à un objectif environnemental, est tenu au titre du règlement (EU) 2020/852 (ci-après le « Règlement Taxonomie ») d'indiquer un certain nombre d'informations sur ses investissements réalisés dans des activités économiques pouvant être considérées comme durables sur le plan environnemental.

Ainsi compte tenu des défis environnementaux à l'échelle mondiale et afin de faire face aux tendances négatives croissantes, telles que le changement climatique, les porteurs sont informés que le Compartiment investit dans des activités contribuant aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et/ou d'adaptation au changement climatique tels que définis par le Règlement Taxonomie.

Afin de contribuer à ces objectifs, il est prévu que le Compartiment investisse dans des activités économiques éligibles au Règlement Taxonomie, en ce compris, sans que cette liste soit limitative, dans les énergies renouvelables, les infrastructures et fournisseurs d'électricité bas carbone ou encore l'immobilier énergétiquement très efficient.

La Société de Gestion s'assure par ailleurs que les investissements du Compartiment contribuent aux objectifs susmentionnés sans pour autant causer de préjudice important à d'autres objectifs durables en s'appuyant sur la méthodologie « EU Taxonomie Alignement Screening » développée par le prestataire de données Vigeo et basée sur une approche en trois étapes :

- L'analyse de la contribution de l'activité de l'émetteur à des activités vertes telles que définies pour répondre aux objectifs environnementaux de la réglementation sur la taxonomie, notamment en matière d'atténuation du changement climatique, et d'adaptation au changement climatique. Cette analyse par émetteur se déroule en deux étapes :
 - a) Une première étape d'identification de l'activité ou des activités qui sont éligibles au regard des secteurs définis par la taxonomie verte européenne. Cette première étape inclut parfois des estimations en raison d'une granularité plus fine pour la taxonomie européenne que le reporting par activité des émetteurs ;

b) Une fois les activités éligibles identifiées, l'analyse porte sur l'alignement de cette contribution, en part de chiffre d'affaires, au travers de critères techniques. Les données prises en compte sont des données reportées publiquement par les émetteurs. Il s'agit de données réelles qui ne font pas l'objet d'estimation et dont la traçabilité est garantie.

- L'analyse de l'absence de préjudice significatif causé par les activités visées de l'émetteur envers les autres objectifs environnementaux de la taxonomie européenne.
- L'analyse du respect des garanties sociales minimales, telles que définies par les conventions internationales.

Cependant, à la date de dernière mise à jour du prospectus, la Société de Gestion n'est pas en mesure de calculer avec précision dans quelle mesure les investissements du Compartiment sont considérés comme durables sur le plan environnemental et sont alignés avec le Règlement Taxonomie.

Néanmoins, la Société de Gestion anticipe que ce calcul de l'alignement du Compartiment avec le Règlement Taxonomie devienne plus précis dans les mois à venir et que son résultat puisse être mis à la disposition des porteurs très prochainement.

Profil des risques

Le Compartiment sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le Compartiment est classé « Obligations et autres titres de créances libellés en euro ». L'investisseur est donc exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que la performance du Compartiment peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué, le Compartiment ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Compartiment d'instruments financiers à terme et/ou de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Compartiment à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque inhérent à la gestion discrétionnaire :

La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et des OPCVM sélectionnés. Il existe un risque que le Compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. De même, il existe un risque que les OPCVM sélectionnés ne soient pas les plus performants et/ou réalisent une performance inférieure à leur indice de référence. La valeur liquidative du Compartiment serait alors affectée par cette baisse.

Risque de taux d'intérêt :

En raison de sa composition, le Compartiment peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. L'investisseur en obligations ou autres titres à revenu fixe peut enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt.

La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque de crédit :

Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui aura un impact négatif sur le cours du titre et donc sur la valeur liquidative du Compartiment. L'utilisation de dérivés de crédit peut accroître ce risque.

Risque de liquidité :

Le risque de liquidité du portefeuille est fonction de la liquidité des supports d'investissement utilisés : ce risque de liquidité présent dans le Compartiment existe essentiellement du fait des positions de gré à gré, et en cas d'événements pouvant interrompre la négociation des actions sur les marchés où elles sont traitées. Le manque de liquidité d'un titre peut renchérir le coût de liquidation d'une position et de ce fait entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés :

L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

Et accessoirement :

Risque résultant de la détention d'Obligations Convertibles :

Le Compartiment peut être exposé aux obligations convertibles ; ces dernières peuvent faire apparaître une sensibilité action résiduelle et connaître de fortes variations liées à l'évolution des cours des actions sous-jacentes. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Compartiment baissera en cas d'évolution défavorable.

Risque d'actions :

Il s'agit du risque de variation des cours des actions auxquelles le portefeuille est exposé.

Le Compartiment peut s'exposer dans des proportions minoritaires aux obligations convertibles lorsque ces dernières permettent d'offrir des opportunités plus attractives que les obligations sus citées. Principalement, la sensibilité action, au moment de l'acquisition de ces obligations convertibles est négligeable, mais l'évolution des marchés peut faire apparaître une sensibilité action résiduelle. La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque de change :

Il s'agit du risque de fluctuation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par le Compartiment. Le risque de change des investissements libellés en devises, autres que l'euro, est laissé à l'appréciation du gérant qui pourra selon les circonstances le couvrir. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que l'évolution de la valeur liquidative du Compartiment pourra être impactée par l'évolution du cours de devises autres que l'euro. La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque lié aux marchés émergents :

Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales : l'information sur certaines valeurs peut être incomplète et leur liquidité plus réduite. L'évolution de ces titres peut en conséquence être volatile. La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque de Haut Rendement (« High Yield à caractère spéculatif ») :

Il s'agit du risque de crédit s'appliquant aux titres dits « Spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés. En cas de dégradation de la notation, la valeur liquidative du Compartiment baissera.

Risque lié aux obligations contingentes :

Les « Cocos » sont des titres hybrides émis par des institutions financières (banques, assurances, ...) permettant l'absorption des pertes lorsque le capital réglementaire de ces dernières tombe en dessous un certain seuil défini à l'avance (ou trigger) ou est jugé insuffisant par le régulateur de ces institutions financières. Dans le premier cas, on parle de déclenchement mécanique, et dans le second cas, il s'agit d'un déclenchement discrétionnaire du mécanisme d'absorption par le régulateur. Le trigger, spécifié dans le prospectus à l'émission, correspond au niveau des capitaux à partir duquel l'absorption des pertes est mécaniquement déclenchée. Cette absorption des pertes se matérialise soit par conversion en actions, soit par réduction du nominal (partielle ou totale).

Les principaux risques spécifiques liés à l'utilisation des Cocos sont les risques de :

- Déclenchement du mécanisme d'absorption des pertes : il entraîne soit la conversion des cocos en actions (« equity conversion »), soit la réduction partielle ou totale du nominal (« write down ») ;
- Non-paiement des coupons : le paiement des coupons est à la discrétion de l'émetteur (mais avec l'accord préalable systématique du régulateur) et le non-paiement des coupons ne constitue pas un défaut de la part de l'émetteur ;
- Non-remboursement en date de call : les Cocos AT1 sont des obligations perpétuelles mais remboursables à certaines dates (dates de call) à la discrétion de l'émetteur (avec l'accord de son régulateur). Le non-remboursement en date de call entraîne une augmentation de la maturité de l'obligation et a donc un effet négatif sur le prix de cette dernière. Il expose aussi l'investisseur au risque de ne jamais être remboursé ;
- Structure du capital : en cas de faillite de l'émetteur, le détenteur de la Coco sera remboursé qu'après le remboursement intégral des détenteurs d'obligations non subordonnées. Dans certains cas (Coco avec write-down permanent par exemple), le détenteur de la Coco pourra subir une perte plus importante que les actionnaires ;
- Valorisation : compte tenu de la complexité de ces instruments, leur évaluation en vue d'un investissement ou postérieurement nécessite une expertise spécifique. L'absence de données sur l'émetteur régulièrement observables et la possibilité d'une intervention discrétionnaire de l'autorité de régulation de l'émetteur peuvent remettre en cause l'évaluation de ces instruments ;
- Liquidité : les fourchettes de négociation peuvent être importantes en situation de stress. Et dans certains scénarios, il est possible de ne pas trouver de contreparties de négociation.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DU SEMESTRE EN COURS

A compter du 13 mai 2022, mise à jour de l'univers d'investissement ISR qui est défini comme suit : L'ensemble des entreprises financières et non-financières notées Investment Grade ayant émis une (ou des) obligations en euro. Pour ceci, nous retenons comme périmètre de référence l'indice ICE BofA Euro Corporate (ticker : ER00). Cela représente environ 900 valeurs (*). - (*) Données au 30/04/2022 susceptibles d'évoluer. Par ailleurs, cet univers d'investissement pourra être complété par une liste d'émetteurs non représentés dans l'indice, tel que les émetteurs n'ayant pas de notation en agence mais considérés comme Investment Grade selon l'analyse de la Société de Gestion, les émetteurs High Yield après dégradation par exemple, ou encore les émetteurs uniquement présents en format monétaire. Cette liste complémentaire ne pourra représenter plus de 10% de l'univers d'investissement et les émetteurs de cette liste devront obtenir une note supérieure au seuil d'exclusion retenu pour l'univers d'investissement de référence (ER00).

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DU SEMESTRE PRECEDENT

Les changements intervenus au cours du semestre précédent ont été les suivants :

- A compter du 21 décembre 2021, création des actions GI.
- A compter du 27 décembre 2021, mise en conformité du prospectus avec la Réglementation Taxonomie.

CHANGEMENT(S) A VENIR

Néant.

INFORMATIONS RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION

Sur la période du 31/12/2021 au 30/06/2022, le Compartiment OFI FINANCIAL INVESTMENT – RS EURO INVESTMENT GRADE CLIMATE CHANGE n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

État du patrimoine

Éléments de l'état du patrimoine	Montant à l'arrêté périodique
Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-20 du code monétaire et financier	86 879 619,65
Avoirs bancaires	500 019,95
Autres actifs détenus par l'OPC	3 472 240,77
Total des actifs détenus par l'OPC	90 851 880,37
Comptes financiers	-10 116,22
Instrument financiers et Dettes	-79 688,45
Total des passifs	-89 804,67
Valeur nette d'inventaire	90 762 075,70

Evolution de l'actif net

	30/06/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	29/12/2017
ACTIF NET						
en EUR	90 762 075,70	102 234 346,67	94 238 760,86	74 406 210,31	68 529 258,37	59 351 734,32
Nombre de titres						
Catégorie d'actions IC	3 064,7237	3 895,8166	4 208,2551	4 523,4816	4 215,4526	2 725,4089
Catégorie d'actions I	1 127,9378	1 419,4636	2 480,9782	2 182,5557	1 720,0000	1 670,0000
Catégorie d'actions N	585 385,0855	444 110,6457	297 682,0414	196 665,4992	244 824,0434	236 998,1977
Catégorie d'actions R	71 088,6342	115 876,1262	53 043,2126	3 853,6180	2 601,0000	1,0000
Catégorie d'actions GI	1,5000	1,5000	-	-	-	-
Valeur liquidative unitaire						
Catégorie d'actions IC en EUR	5 554,28	6 401,69	6 449,91	6 281,11	5 956,87	6 096,71
Catégorie d'actions I en EUR	9 900,95	11 411,60	11 497,55	11 196,86	10 618,86	10 866,27
Catégorie d'actions N en EUR	95,96	110,46	110,86	107,59	101,70	103,75 ⁽¹⁾
Catégorie d'actions R en EUR	89,92	103,86	104,99	102,67	97,75	100,46 ⁽²⁾
Catégorie d'actions GI en EUR	86,31	99,43 ⁽³⁾	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)						
en EUR	-	-	-	-	-	-

Evolution de l'actif net (suite)

	30/06/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	29/12/2017
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)						
en EUR	-	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)						
Catégorie d'actions IC en EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions N en EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions GI en EUR	-	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire						
Catégorie d'actions IC en EUR	-	149,71	81,24	70,29	198,73	61,17
Catégorie d'actions I en EUR	-	266,88	146,48	125,31	74,99	576,28
Catégorie d'actions N en EUR	-	3,01	1,78	1,55	1,03	1,93
Catégorie d'actions R en EUR	-	2,04	0,93	0,75	0,50	0,21
Catégorie d'actions GI en EUR	-	-0,02	-	-	-	-

(1) La catégorie d'actions N a été créée le 26/01/2017 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

(2) La catégorie d'actions R a été créée le 08/09/2017 avec une valeur nominale de EUR 100,00.

(3) La catégorie d'actions GI a été créée le 21/12/2021 avec une valeur nominale de EUR 99,80.

Portefeuille titres

Eléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	93,98	93,89
Actions	-	-
Obligations	93,98	93,89
ACCIONA ENERGIA FINANCIA 0.375% 07/10/2027	1,16	1,16
ADECCO INT FINANCIAL SVS 0.50% 21/09/2031	1,00	1,00
AKZO NOBEL NV 1.625% 14/04/2030	0,68	0,68
ALD SA 1.25% 02/03/2026	1,33	1,32
AP MOLLER MAERSK A S 0.75% 25/11/2031	0,35	0,35
AUST & NZ BANKING GROUP VAR 05/05/2031	0,85	0,85
AXA SA VAR 07/10/2041	0,87	0,87
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 3.5% 10/02/2027	0,33	0,33
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG VAR 14/01/2029	1,31	1,31
BANCO SANTANDER SA 1.625% 22/10/2030	0,62	0,62
BANCO SANTANDER SA VAR 24/03/2027	0,70	0,70
BANCO SANTANDER VAR 24/06/2029	0,83	0,83
BANK OF AMERICA CORP VAR 22/03/2031	0,81	0,81
BANK OF AMERICA CORP VAR 24/05/2032	0,35	0,35
BANQUE FED CRED MUTUEL 0.625% 19/11/2027	1,25	1,25
BELFIUS BANK SA NV 0.375% 08/06/2027	0,67	0,67

Portefeuille titres (suite)

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
BNP PARIBAS SA 2.25% 11/01/2027	1,14	1,14
BPCE SA VAR 02/02/2034	0,82	0,82
BPCE VAR 02/03/2032	0,60	0,60
BUREAU VERITAS SA 1.125% 18/01/2027	0,29	0,29
BUREAU VERITAS SA 1.25% 07/09/2023	1,11	1,11
CADENT FINANCE PLC 0.625% 19/03/2030	1,07	1,07
CAIXA BANK SA VAR 26/05/2028	0,57	0,57
CAIXABANK SA VARIABLE 18/11/2026	0,30	0,30
CAP GEMINI 2.5% 01/07/2023	1,00	1,00
CIE DE ST GOBAIN 2.375% 04/10/2027	1,10	1,10
COCA COLA EUROPEAN PARTN 0.2% 02/12/2028	0,68	0,68
COFINIMMO 0.875% 02/12/2030	0,98	0,98
COMMERZBANK AG 1.25% 23/10/2023	0,66	0,66
COVIVIO HOTELS SACA 1% 27/07/2029	1,33	1,33
COVIVIO SA 2.375% 20/02/2028	0,51	0,51
CREDIT AGRICOLE SA 2.625% 17/03/2027	0,63	0,63
CREDIT AGRICOLE SA 2.70% 15/07/2025	0,33	0,33
CREDIT AGRICOLE SA 2.8% 21/07/2026	0,33	0,33
CREDIT LOGEMENT SA VAR 15/02/2034	0,44	0,44
DH EUROPE 0.45% 18/03/2028	0,49	0,48
EDP FINANCE BV 1.875% 21/09/2029	0,50	0,50
ENEL SPA 1.375% PERPETUAL	0,91	0,91
ENEL SPA VAR 24/11/2078	0,76	0,76
EQT AB 0.875% 14/05/2031	0,51	0,51
ERG SPA 0.5% 11/09/2027	1,17	1,17
EXOR NV 0.875% 19/01/2031	0,29	0,29
EXOR NV 1.75% 18/01/2028	0,73	0,73
FERRPVIAL EMISIONES SA 0.54% 12/11/2028	0,93	0,93
GOLDMAN SACHS GROUP INC 0.875% 21/01/2030	0,54	0,54
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES SA 0.75% 07/07/2028	1,17	1,17
HANNOVER RE VAR 08/10/2040	0,55	0,54
HERA SPA 1% 25/04/2034	1,32	1,31
IBERDROLA INTL BV VAR PERP	0,65	0,65
IBERDROLA INTL BV VAR PERPETUAL	1,01	1,01
ICADE 0.625% 18/01/2031	0,81	0,81
ICADF 1.0% 19/01/2030	0,44	0,44
IMERYSA SA 1% 15/07/2031	0,89	0,89
IMERYSA SA 1.875% 31/03/2028	0,10	0,10
ING GROUPE NV VAR 09/06/2032	0,93	0,93
ING GROUP NV VAR 16/02/2027	0,52	0,51
INMOBILIARIA COLONIAL SA 1.35% 14/10/2028	0,57	0,57
INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI SA 0.75% 22/06/2029	0,43	0,43
INTESA SANPAOLO SPA 0.625% 24/02/2026	0,68	0,68
INTESA SANPAOLO SPA 2.125% 26/05/2025	0,97	0,97
KBC GROUP NV VAR 07/12/2031	1,11	1,10

Portefeuille titres (suite)

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
KELLOGG CO 0.5% 20/05/2029	0,75	0,75
KERRY GROUP FIN SERVICES 0.875% 01/12/2031	0,83	0,83
KLEPIERRE 1.375% 16/02/2027	0,20	0,20
KLEPIERRE 2% 12/05/2029	0,67	0,67
KONINKLIJKE PHILIPS NV 05/11/2029	0,73	0,73
L OREAL SA 0.375% 29/03/2024	0,76	0,76
LA BANQUE POSTALE VAR 26/01/2031	1,45	1,45
LEASEPLAN CORPORATION NV 3.5% 09/04/2025	1,46	1,46
LEGRAND SA 0.75% 20/05/2030	0,76	0,76
LLOYDS BANK GROUP PLC VAR 15/01/2024	0,55	0,55
LLOYDS BANKING GROUP PLC VAR 01/04/2026	0,34	0,34
MACQUARIE GROUP LTD 0.943% 19/01/2029	1,02	1,02
MANPOWERGROUP 1.75% 22/06/2026	0,52	0,52
MEDIOBANCA DI CRED FIN VAR 17/07/2029	0,85	0,85
MERCIALYS SA 2.5% 28/02/2029	0,83	0,83
MITSUBISHI UFJ FIN GRP 0.337% VAR 08/06/2027	1,24	1,24
MIZUHO FINANCIAL GROUP 0.402% 06/09/2029	1,05	1,05
MORGAN STANLEY VAR 07/05/2032	1,79	1,78
MUNICH RE VAR 26/05/2042	0,79	0,79
NATIONAL GRID PLC 0.553% 18/09/2029	0,27	0,27
NATIONWIDE BLDG SOCIETY VAR 08/03/2026	0,88	0,88
NESTE OYJ 0.75% 25/03/2028	0,59	0,59
NESTLE CORPORATION 1.5% 07/06/2024	0,66	0,66
NIBC BANK NV 0.25% 09/09/2026	0,76	0,76
NORDEA BANK AB VAR PERP	0,51	0,51
ORANGE SA VAR PERPETUAL	1,43	1,43
ORSTED A/S 1.5% 26/11/2029	0,51	0,51
PROLOGIS EURO FRANCE 1% 08/02/2029	0,28	0,28
PROLOGIS INTL FUND II 0.875% 09/07/2029	0,50	0,50
PSA BANQUE FRANC 0.75% 19/04/2023	0,88	0,88
PSA BANQUE FRANCE 0.0% 22/01/2025	0,62	0,62
RCI BANQUE SA 0.50% 14/07/2025	0,21	0,21
RCI BANQUE SA 1.00% 17/05/2023	1,31	1,31
RELX FINANCE BV 0.5% 10/03/2028	0,14	0,14
REPSOL EUROPE FINANCE 0.375% 06/07/2029	1,03	1,03
ROYAL BK SCOTLAND GRP PLC VAR 02/03/2026	0,69	0,69
SCHNEIDER ELECTRIC SE 0.25% 11/03/2029	0,47	0,47
SEB SA 1.5% 31/05/2024	0,98	0,98
SMITHS GROUP PLC 1.25% 28/04/2023	0,55	0,55
SNAM SPA 0.625% 30/06/2031	0,50	0,50
SNAM SPA 0.75% 20/06/2029	0,29	0,29
SOCIETE GENERALE 0.75% 25/01/2027	0,49	0,49
SOCIETE GENERALE VAR 22/09/2028	0,78	0,77
SOFINA SA 1% 23/09/2028	1,23	1,23
STORA ENSO OYJ 0.625% 02/12/2030	0,67	0,67

Portefeuille titres (suite)

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
SUEZ VAR PERP	0,21	0,21
TALANX AG VAR 01/12/2042	0,52	0,52
TECHNIP ENERGIES NV 1.125% 28/05/2028	0,63	0,63
TELEPERFORMANCE 1.875% 02/07/2025	0,65	0,65
TENNET HOLDING BV 0.125% 09/12/2027	0,49	0,49
TERNA RETE ELECTRICA PERP	0,84	0,84
TERNA SPA 0.375% 25/09/2030	0,88	0,88
THERMO FISHER SCIENTIFIC 1.45% 16/03/2027	0,32	0,32
TOTALENERGIES SE VAR PERPETUAL	0,96	0,96
UBISOFT ENTERTAINMENT SA 0.878% 24/11/2027	0,83	0,83
UCB SA 1% 30/03/2028	1,14	1,14
UNIBAIL RODAMCO SE VAR PERP	0,50	0,50
UNIBAIL RODAMCO WESTFLD 1.375% 04/12/2031	0,64	0,64
UNICREDIT SPA VAR 18/01/2028	0,58	0,58
UNICREDIT SPA VAR 5/7/2029	0,66	0,65
UPM KYMMENE OYJ 0.125% 19/11/2028	0,99	0,99
VERIZON COMMUNICATIONS 0.875% 08/04/2027	0,41	0,41
VERIZON COMMUNICATIONS 1.25% 08/04/2030	0,59	0,58
VF CORP 0.25% 25/02/2028	0,47	0,47
VONOVIA SE 0.375% 16/06/2027	0,93	0,93
VONOVIA SE 1.875% 28/06/2028	0,39	0,39
WENDEL SE 1% 01/06/2031	0,55	0,55
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	1,74	1,74
Actions	-	-
Obligations	1,74	1,74
CREDIT SUISSE GROUP AG VAR 13/10/2026	1,00	1,00
UBS GROUP AG 0.25% 24/02/2028	0,74	0,74
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-

Portefeuille titres (suite)

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	3,56	3,56
OPC à capital variable	3,56	3,56
OFI RS LIQUIDITES	3,56	3,56
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-

Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de la période de référence

Éléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	32 194 677,02	26 536 869,07
Actions	-	-
Obligations	31 194 026,60	24 536 869,07
Titres de créances	1 000 650,42	2 000 000,00
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	964 348,14	1 090 507,00
Actions	-	-
Obligations	964 348,14	1 090 507,00
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	25 180 048,07	27 063 276,28
OPC à capital variable	25 180 048,07	27 063 276,28